

Passé un certain âge, les gens ont acquis un bagage professionnel qu'il n'y a plus à financer, ont dépassé l'idée de faire carrière tout en étant ouverts à une reconversion. Des atouts à valoriser.

ARCHIVES KEY



Des seniors au potentiel formidable

Le terme de senior englobe un large pan de personnes d'âges différents, que l'on peut répartir en plusieurs catégories.

Cela commence par le «jeunior», un mot-valise désignant un jeune senior, à savoir une personne qui a dépassé la cinquantaine et qui arrive gentiment vers la seniorité qui se situe à partir de l'âge de la retraite. Intéressons-nous plus précisément à cette catégorie et à leur employabilité avec Costantino Serafini, responsable en Suisse romande d'AvantAge, un centre de compétences à but non lucratif de Pro Senectute.

TEXTE: MIREILLE CHÈVRE

Parler de senior dans le monde du travail est une donnée floue. Néanmoins, le terme désigne avant tout une personne qui a une solide expérience qui la rend indépendante. Par exemple un employé de banque qui a 30 ans et qui a déjà accumulé 10 ans de conseil dans le crédit est déjà un senior, précise d'emblée Costantino Serafini, dont le centre de compétences propose des séminaires et des formations aussi bien pour les entreprises que pour les travailleurs.

N'est-ce pas pénalisant d'être considéré comme un senior à cet âge-là? « Cela dépend », fait valoir le chargé de cours. « Déjà cela identifie



quelqu'un qui a des compétences par rapport à quelqu'un qui doit encore acquérir des compétences. C'est positif. Après par rapport à l'âge, j'ai envie de nuancer selon le métier», poursuit-il. «Personnellement j'ai 58 ans et j'ai été engagé chez AvantAge l'année passée et pour la fonction que j'exerce, il est pratiquement impensable qu'une personne âgée de 20 ans puisse y prétendre en regard des compétences que celui induit. En outre, j'ai affaire à des gens qui sont dans la tranche d'âge où je me situe. Je suis donc plus crédible en tant que senior.»

«À l'inverse, avant j'étais directeur de banque et aujourd'hui si je postulais pour un poste dans un tel établissement, alors que j'en suis sorti il y a 15 ans, je serais complètement

dépassé. Je serais trop senior et trop en dehors du système pour être engagé», constate-t-il.

«Nous, on accompagne aussi des personnes de +50 ans inscrites au chômage, dans le cadre de programmes cantonaux, et pendant ces cours nous leur disons toujours que si on doit postuler pour vendre des jeux vidéo à des jeunes et qu'on a 50 ans, ce sera probablement difficile de décrocher le poste. Mais on travaille à lever certains stéréotypes qui existent il faut bien le reconnaître. Une personne de 45 ans est certainement trop âgée pour certaines choses mais elle peut être un excellent candidat pour d'autres. Cela va dans les deux sens. Et aujourd'hui avec l'évolution de la pyramide des âges, on le voit, de plus en plus de gens considérés comme

seniors retrouvent du travail car il y a une pénurie de personnel et les entreprises embauchent volontiers quelqu'un de plus âgé, en discutant peut-être des conditions salariales. Les entreprises engagent davantage de seniors qu'il y a 5 ans», ajoute Costantino Serafini, également expert en économie bancaire et formateur d'adultes.

Des employés fidèles à l'entreprise

Entre les bonnes intentions et la réalité, n'y a-t-il pas un fossé? «Là encore, c'est le marché qui décide, analyse Costantino Serafini. Je peux encore citer l'exemple d'une personne de bientôt 60 ans, avec un profil bancaire, en fin de droit au chômage, elle vient de retrouver un emploi dans une banque. Pourquoi? C'est une personne qui a d'énormes connaissances, qu'il ne faudra pas former, qui sera fidèle à l'entreprise et qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser et selon des statistiques publiées, sera beaucoup moins absente par exemple pour des accidents non professionnels, illustre-t-il. Alors certes, dans certains métiers, il faut compter avec l'usure physique mais pas partout. En plus, une personne de plus de 50 ans n'a plus le souhait de faire carrière, cela devient donc quelqu'un de très intéressant. Nous, on en est convaincu et on le constate, il y a une amélioration.»

Mais quand même le chômage frappe durement cette tranche d'âge-là. «Naturellement pour des secteurs comme l'informatique, la courbe ne va pas s'inverser à court terme. Les seniors auront toujours de la peine à trouver de l'embauche. Mais d'une manière générale c'est difficile de généraliser.»

Est-il encore temps de se reconverter à cet âge-là? «On propose notamment des bilans de mi-parcours, des bilans de compétences et là aussi, ce qu'on peut constater, c'est que les plus de 50 ans ont souvent envie de sortir d'un système pour un autre où les exigences sont différentes que lorsqu'on avait 30 ans. Typiquement lorsqu'on avait une famille à charge, note Costantino Serafini. On cherche quelque chose qui nous rende plus heureux. Souvent c'est un peu la réalisation

du rêve d'enfant. Quand j'étais case manager et que je faisais des bilans de compétences la première question que je posais, c'était: «Que voulez-vous faire quand vous étiez petit?» Et dans les trois secondes, les gens répondaient. Alors j'enchaînais: «Mais où est passé ce rêve?» relate le chargé de cours. C'est à partir de là qu'on commence à travailler sur soi et on voit bien que le monde du travail nous a amenés sur une certaine voie mais le fait d'arriver bientôt à la retraite, de souffrir d'une maladie ou de subir un licenciement est un déclencheur pour se poser les bonnes questions. La reconversion peut permettre de se faire plaisir.»

Des envies qui changent

La reconversion a donc de beaux jours devant elle? «Effectivement, avec l'âge c'est quelque chose qui devient de plus en plus intéressant. On y est parfois forcé, mais cela peut aussi être un choix. Les envies changent et on a moins envie d'accepter certaines contraintes, acquiesce Costantino Serafini. D'autre part, quand j'avais 15 ans, il y avait moins de possibilités. On a souvent choisi des parcours professionnels qui nous ont été un peu imposés. Et du coup, lorsqu'on est obligé de se reconverter ou qu'on a envie de le faire, ça peut être la bonne occasion d'enfin faire ce qu'on veut. Les jeunes d'aujourd'hui ont moins le risque de rentrer dans ce mécanisme où on entrait dans une entreprise et il ne fallait surtout pas en partir parce que c'est très mal vu. Le marché du travail répond aujourd'hui en disant qu'on est complètement dépassé en restant trop longtemps dans la même entreprise.»

Est-ce qu'il y a des secteurs qui ont davantage besoin de personnel en reconversion? «Le social souffre de pénurie, donc c'est clair qu'il va être beaucoup plus facile de trouver un stage dans un EMS que dans d'autres secteurs. Il y a donc des domaines qui sont plus ouverts à l'idée d'engager des gens et à les former», précise Costantino Serafini. «Mais il faut faire attention. On ne peut pas calquer une reconversion professionnelle dans un secteur uniquement parce que il y a une demande.»



Pour maintenir un train de vie agréable et s'offrir quelques loisirs, il est fortement recommandé de planifier financièrement sa retraite à partir de 45 ans.

«Il n'est jamais trop tôt pour y penser et souvent trop tard»

Comment préparer sa retraite du point de vue financier ?

Pour ce faire, AvantAge organise des cours pour la planifier, dans un cadre plus général. Les explications de Costantino Serafini, responsable en Suisse romande de ce centre de compétences à but non lucratif de Pro Senectute.

TEXTE: MIREILLE CHÈVRE

PHOTO: KEYSTONE

« Les gens viennent passer une journée lors de laquelle nous abordons des thèmes psycho-sociaux, cela veut dire que nous les rendons attentifs aux changements qui interviennent à partir du moment où s'arrête une activité professionnelle », explique tout d'abord Costantino Serafini.

Et ceci pour une bonne raison. « Les gens viennent et nous disent, je n'aurais jamais cru qu'il fallait penser à tant de choses. Outre la question pécuniaire, on parle par exemple de la dynamique de couple après la retraite, où il y a aussi des situations dans lesquelles l'un des conjoints s'arrête de travailler et l'autre pas. Mais là où on intervient le plus c'est dans la création de projets de vie pour

compenser le deuil qu'il faut faire de la vie professionnelle. C'est très important car du jour au lendemain vous n'êtes plus titulaire d'une fonction, mais jeune retraité. Du coup se pose la question de comment je me présente à partir de là. On sait très bien que quand on discute avec une personne que l'on ne connaît pas, l'une des premières choses qui est mise en avant c'est ce qu'on fait comme métier », argumente le chargé de cours.

« Quand je serai à la retraite en 2030, du mois de juin au mois de décembre, je dirai que j'étais directeur d'AvantAge mais à partir d'un moment tout ça va se diluer donc il va falloir que je trouve le moyen de me présenter, de dire qui je suis, pour ne pas me sentir

moins important que l'autre. On insiste beaucoup sur ces thèmes parce que ce sont des choses auxquelles on ne pense pas. Et on y est confronté du jour au lendemain.»

Données à prendre en compte

Mais revenons-en au volet financier. «Il n'est jamais trop tôt et souvent trop tard pour s'y préparer. Nos cours s'adressent à des gens jusqu'à cinq ans avant la retraite. Dans nos séminaires, on parle des trois piliers mais aussi du budget et les gens nous disent systématiquement (si j'avais su avant, je m'y serais pris différemment.) C'est pourquoi, nous proposons des cours de planification à partir de 45 ans», met en garde Costantino Serafini.

Concrètement, comment s'y prend-on ? «Les gens viennent avec l'extrait de la caisse de pension et avec une projection du montant de l'AVS et on leur dit : (voilà vous avez encore 20 ans devant vous, est-ce que ça vaut la peine de racheter des années de caisse de pension ou encore est-ce que vous prévoyez un 3^e pilier ?) La planification dépendra aussi du fait que l'on est propriétaire ou pas. Il y a donc beaucoup de choses à prendre en compte», détaille le responsable du centre de compétences.

«Mais il faut constater qu'à 45 ans c'est parfois difficile de porter un intérêt à l'extrait de compte de sa caisse de pension. À cet âge-là personne ne va lire ce document. C'est plus tard que l'on se dit qu'il faudrait réfléchir et qu'on s'aperçoit que la situation n'est pas celle qu'on s'imaginait», rend-il attentif.

«À la base ce n'est pas si compliqué de comprendre l'extrait de sa caisse de pension. Il y a toujours la projection au fond du document de ce qu'on va toucher à l'âge de la retraite. Il est aussi possible de connaître le montant maximum d'AVS qu'on va obtenir. Enfin, on a vite fait deux ou trois calculs si on a une hypothèque sur la maison pour savoir combien on va payer. De là, on peut se projeter en se demandant si à 65 ans, on aura suffisamment d'argent pour continuer à financer son crédit immobilier.»

Décélérer les lacunes existantes

Mais si une personne n'a aucune compétence en la matière ? «Elle

Le système suisse en résumé

Dans notre pays, la prévoyance vieillesse, invalidité et survivants repose sur trois piliers : la prévoyance étatique, la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée. La partie la plus importante de ce système est la prévoyance vieillesse, rappelle en ligne l'Office fédérale des assurances sociales.

Les trois piliers

■ L'AVS, l'assurance-vieillesse et survivants, est financée principalement par les cotisations des assurés et de leurs employeurs. Celles-ci représentent trois quarts des recettes de l'AVS. Le dernier quart provient de diverses autres sources, telles qu'une contribution de la Confédération, la TVA et l'impôt sur les maisons de jeux. La rente vieillesse tirée de l'AVS se monte à 1225 francs au minimum et à 2450 francs au maximum. Si les deux conjoints touchent une rente de vieillesse, la somme des deux rentes est plafonnée. Ce plafond est de 150% de la rente maximale, autrement dit 3675 francs (montant pour 2023). Si la somme des deux rentes dépasse ce montant, les rentes sont réduites proportionnellement. Le Conseil fédéral adapte les rentes en règle générale tous les deux ans à l'évolution des salaires et des prix.

■ La prévoyance professionnelle doit permettre de conserver dans une large mesure son niveau de vie antérieur. Pour cela, les personnes exerçant une activité lucrative sont affiliées, à titre obligatoire ou facultatif, à une caisse de pension. Le financement de la prévoyance professionnelle repose sur le système de capitalisation. La caisse de pension place le capital accumulé. Lorsqu'un assuré part à la retraite, la caisse de pension convertit son avoir en une rente. L'assuré peut aussi exiger que son avoir lui soit versé

entièrement ou partiellement sous forme de capital.

La prévoyance professionnelle est obligatoire pour les salariés qui gagnent au moins 22 050 francs par an auprès d'un employeur. On parle à ce propos de seuil d'accès. Au-delà de ce seuil, le revenu annuel est assuré à titre obligatoire jusqu'à 88 200 francs. Il est possible en outre d'effectuer des versements volontaires, appelés rachats. Enfin parlons encore du taux de conversion. À la retraite, l'avoir de vieillesse est converti en une rente (à moins qu'il ne soit perçu sous forme de capital). Pour le déterminer, on applique ce qu'on appelle le taux de conversion. Il est fixé dans la loi pour ce qui est de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les caisses de pension ne peuvent appliquer un taux de conversion inférieur. C'est pourquoi l'on parle de taux de conversion minimal. Celui-ci est de 6,8% (depuis 2005) et rediscuté à la baisse.

■ La prévoyance privée, elle, sert à couvrir des besoins individuels supplémentaires. Elle consiste pour les personnes actives à verser un montant déterminé sur un compte bancaire ou une police d'assurance-vie. Les versements peuvent être déduits du revenu imposable. L'argent ainsi épargné demeure bloqué – à certaines exceptions près – jusqu'à la retraite. Il est ensuite versé et peut être utilisé librement.

La prévoyance privée fonctionne comme une caisse d'épargne. Ce qui est versé sera retiré, avec les intérêts, au moment de la retraite. À noter que les salariés qui ont un 2^e pilier peuvent verser au 3^e pilier et déduire du revenu imposable jusqu'à 7056 francs. Les indépendants qui n'ont pas de 2^e pilier peuvent verser et déduire du revenu imposable jusqu'à 35 280 francs (montants pour 2023).

peut déjà s'adresser au service des ressources humaines de son entreprise, qui pourra lui établir une petite simulation avec notamment le montant de l'AVS. La banque le fait également volontiers à différents niveaux, mais là le service est payant. Une autre possibilité est de s'approcher d'une personne déjà à la retraite, qui est déjà passée par cette étape», préconise Costantino Serafini.

«Si l'on prend l'exemple d'une banque, le planificateur va vous faire une projection par rapport à votre situation actuelle et aux années à venir. En fonction de ça, il va déceler les lacunes existantes. S'agit-il d'une lacune au niveau du capital parce que j'ai une hypothèque à rembourser ou alors d'une lacune au niveau des rentes que je vais toucher», relève-t-il. «On parle aussi de profil de risque, qui va être établi en fonction de ce que la personne peut assumer, et des objectifs financiers à atteindre. Celle-ci se verra alors proposer des

fonds de placement ou des polices d'assurance avec une capitalisation en risque. Il y a des instruments financiers très intéressants qui peuvent couvrir le manque.»

Des investissements peu risqués

Un fonds de placement, ça peut faire peur non ? «Aujourd'hui, et là c'est l'ancien banquier qui vous parle, je peux dire que la totalité des établissements en Suisse peuvent vous faire un conseil, je ne dis pas désintéressé, mais adapté à vos besoins. La législation est très compliquée et protège bien les petits épargnants. Elle fait que le banquier ou l'assureur va établir un profil de risque et définir avec vous jusqu'où vous pouvez aller. Mais c'est clair que plus vous prenez de risque, meilleure sera la rentabilité. Ceci dit, le bon de caisse ou l'obligation de la banque cantonale existe toujours, il n'y a pratiquement pas de risques. Un investissement dans

l'immobilier ou un fonds d'immobilier n'en comporte pas beaucoup non plus. Enfin l'achat d'actions d'une société qui travaille dans des secteurs généraux comme l'alimentation, présente – en principe – moins de risques qu'une autre qui travaille dans des secteurs plus sujets à des fluctuations», fait-il remarquer.

«Le conseiller se doit de vous proposer le bon produit. Si vous vous adressez à un acteur financier reconnu, banque ou assurance, vous avez la certitude de ne pas courir à la catastrophe. Au niveau des assurances, la couverture classique combine la couverture d'un risque, par exemple le risque de mort qui voit le ou la bénéficiaire toucher un capital ou une rente au décès de l'assuré. Et puis il y a le cumul d'un capital que je retrouve à l'âge de la retraite. Aujourd'hui avec l'évolution des deux premiers piliers et la baisse du taux de conversion, ces montants deviennent nécessaires.»